

Rapport annuel

—

2023



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Glâne PRGL

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Glâne pour l'année 2023 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Romont, le 11 janvier 2024

Willy Schorderet, Préfet

Rapport sur l'activité 2023

1.1 Préfecture de la Glâne

1.1.1 Organisation et personnel

Composition au 31.12.2023

- > Willy Schorderet, Préfet
- > Valentin Bard, Lieutenant de préfet
- > Marie-Christine Offner, Nadia Dumas, Nathalie Papaux, Collaboratrices administratives ; Marc Genoud, Apprenti
- > Pour la Conférence des Préfets : Corinne Copt, Juriste

L'année 2023 n'a pas connu d'évolution au niveau du personnel et ce, malgré l'augmentation des tâches et la complexité dans le traitement de certains dossiers. Ainsi l'effectif, maintenu à 4,2 EPT, n'a pas évolué depuis plus de 20 ans. A relever que la préfecture de la Glâne, à part le Lieutenant de préfet qui est avocat, est la seule préfecture sans juriste.

1.1.2 Statistiques et généralités

Le volume des affaires pénales a subi une forte augmentation en 2023 de 46.3%, le nombre d'affaires passant de 553 à 809. Cette progression est due à l'augmentation des dénonciations pour excès de vitesse (+ 147) et pour violation d'une mise à ban (+ 135).

Le nombre de dossiers de plainte transmis par le Ministère public est resté stable (+ 2).

1.1.2.1 Plaintes et dénonciations

Plaintes

| Tableau comparatif | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|
| Tentatives de conciliation | 27 | 25 | 27 |
| ayant abouti | 13 | 5 | 11 |
| ayant échoué, transmise au MP | 9 | 16 | 13 |
| en suspens au 31.12. | 5 | 1 | 0 |
| Transmises d'office au Ministère public | 3 | 3 | 3 |

Le Lieutenant de préfet s'occupe des plaintes et des séances de conciliation y relatives.

Dans le cadre des plaintes enregistrées en 2023, 11 tentatives de conciliation ont abouti alors que 13 ont échoué. Dans ce dernier chiffre sont comprises 4 séances de conciliation lors desquelles une des parties ne s'est pas présentée. S'agissant des 3 affaires retournées au Ministère public, une l'a été car les parties sont en conflit sur le plan civil depuis plus de 10 ans, une car l'adresse du dénoncé était inconnu et la dernière car la personne dénoncée a produit un certificat médical attestant de son impossibilité de se retrouver face au dénonciateur, un membre de sa famille.

Dénonciations

| Tableau comparatif | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|
| Ordonnances pénales | 472 | 528 | 782 |
| Définitives | 470 | 525 | 779 |
| Frappées d'opposition, transmis au juge | 2 | 3 | 3 |
| Ordonnances de classement | 6 | 32 | 19 |

Les dénonciations ont à nouveau progressé mais nettement plus que les années précédentes. Alors qu'en 2021 et 2022, l'augmentation avoisinait les 11%, celle de 2023 atteint plus de 48%. Bien que les dénonciations pour circulation avec un véhicule non conforme aux prescriptions ou pour infraction à la loi sur le contrôle des habitants aient diminué, cela n'a pas eu d'impact sur le total des affaires au vu du nombre conséquent de dénonciations pour excès de vitesse et violation d'une mise à ban. Pour leur part, les dénonciations en lien avec un accident de la circulation sont stables depuis plusieurs années et avoisinent les 30 cas par année.

1.1.3 Divers

Le traitement des affaires 2023 a été assuré à satisfaction de l'équipe de la Préfecture. Aucun retard n'est à signaler et les affaires sont traitées dans les délais, ce dont nous nous réjouissons.

L'organisation en place a permis d'assumer la charge supplémentaire et répond parfaitement aux besoins, de sorte que son maintien garantit assurément une bonne célérité ainsi qu'une bonne efficacité.